



Site Internet: www.sos-inondations-tubize.be

Tubize, le 24 septembre 2011

Objet 11: -Entretien des cours d'eau de 3^{ème} catégorie dont la gestion incombe à la commune de Tubize
-Droit de réponse dans le prochain « Betchard »

**A l'attention de Mr. Raymond Langendries
Bourgmestre de Tubize
Grand Place 1
1480 Tubize**

Monsieur le Bourgmestre,

Nous nous permettons de vous poser quelques questions et de faire quelques mises au point.

Vous avez déclaré au dernier conseil communal, que les cours d'eau en général étaient mal entretenus et qu'il n'y avait pas sur le territoire de la commune de Tubize des cours d'eau de 3^{ème} catégorie, or d'après nos informations, le Ry Saint Jean à Clabecq, le Mussain et le petit Laubecq à Saintes relèvent de la gestion communale.

En ce qui concerne le Mussain:

Ce ruisseau mérite un entretien général (voir par exemple les photos 1 – 2 – 5 en annexe) et des curages sont à certains endroits nécessaires, et plus particulièrement rue du Gros Chêne où le puits du Mussain passant sous cette rue est obstrué. (voir photos 3 – 4)

En ce qui concerne le Petit Laubecq :

Ce ruisseau mérite également un entretien général (voir par exemple les photos 6 – 7 – 9 en annexe) et des curages sont à certains endroits nécessaires, et plus particulièrement à l'arrière du terrain principal de football, où des fondations d'un local, se sont affaissées, obstruant complètement le ruisseau à cet endroit. (voir photo 8)

Pourriez-vous donner les instructions nécessaires pour remédier à ces états de fait ?

Nous vous demandons également vu l'importance que prend ce ruisseau, vu les travaux déjà réalisés par la commune sur celui-ci, et vu les malheureux événements du 23 août dernier, si l'Achonfosse, bien que classé en 4^{ème} catégorie ne devrait pas être entretenu et géré par la commune.

En ce qui concerne notre demande de droit de réponse dans le prochain bulletin communal « Le Betchard »

De part notre courrier du 15 septembre 2011 (objet : 5) nous vous demandions, un droit de réponse par rapport au dernier bulletin communal où SOS-Inondations-Tubize était mis injustement en cause.

Comme nous n'avons à ce jour, aucune réponse de votre part, nous vous communiquons le texte de ce droit de réponse que nous souhaitons voir paraître intégralement dans le prochain bulletin communal.

Droit de réponse

Dans le Betchard d'août 2011 notre association SOS-inondations-Tubize était injustement mise en cause à la page 4, par un article intitulé : « *Inondations : suite....* »

En effet, le dernier paragraphe du bulletin communal disait ceci :

« *Ces 3.000.000 € serviront intégralement aux travaux et non comme SOS Inondations » veut le faire croire au rachat du bâtiment de Danheux-Maroye pour le CPAS »*

Or le P.V. collège du 09/06/2011 dit très clairement :

75 . RFI : acquisition Danheux Maroye : Financement

Vu la décision du Collège du 12/05/2011 d'acheter cet immeuble pour 1.250.000,00€ pour y installer notamment le CPAS ;

Considérant que cet achat sera financé par la vente du bâtiment du CPAS rue Reine Astrid et de la maison de retraite avenue de Mirande ;

Considérant que le bâtiment rue Reine Astrid et le terrain avoisinant doit préalablement être transféré du patrimoine communal au patrimoine de la RFI ;

Considérant que la maison de retraite appartient au CPAS; qu'il faut donc inviter le CPAS à s'engager à verser le produit de cette vente à la RFI ;

Considérant que pour assurer le préfinancement de cet achat, on pourrait utiliser une partie du prêt sans intérêt de 3 millions promis par la Région wallonne dans le cadre des inondations, à rembourser le 31/12/2012;

DECIDE :

Article 1 - de charger le Service du Patrimoine de transférer le bâtiment de la rue Reine Astrid et le terrain avoisinant au patrimoine de la RFI et d'en organiser la vente.

Article 2 - d'inviter le CPAS à s'engager à mettre en vente la maison de retraite de l'avenue de Mirande et à transférer le produit de cette vente à la RFI avant le 31/12/2012.

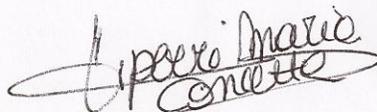
Article 3 - à préfinancer cet achat avec le prêt "inondations" de la Région wallonne.

Par conséquent, SOS inondations considère que le Collège avait bien l'intention de préfinancer l'achat de « Danheux & Maroye » avec le prêt "inondations" à rembourser pour le 31/12/2012 (soit toute la durée du prêt) et que les faits étaient donc avérés.

Nous sommes néanmoins très heureux d'apprendre que le Collège a changé d'avis en sa séance du 11/08/2011 et que ces 3.000.000 € seront exclusivement réservés à la prévention contre les inondations.

Dans l'espoir d'obtenir une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer Monsieur le Bourgmestre nos salutations les meilleures.

Pour l'association SOS inondations



Maria Di Perri
Présidente



Celine Piche
Secrétaire

Copie de la présente adressées aux citoyens et mis en ligne sur notre site internet :
www.sos-inondations-tubize.be

Le Mussain et le Petit Laubecq qui sont des cours d'eau de 3^e ème catégorie et dont le gestionnaire est la commune de Tubize



1. Le Mussain non entretenu au niveau de la rue Jean-Duc à Saintes



2. Le Mussain non entretenu, dans la prairie entre la rue Jean-Duc et la rue du Gros Chêne



3. Sortie bouchée du Pertuis du Mussain au niveau de la rue du Gros Chêne



4. Entrée bouchée du Pertuis du Mussain à hauteur de la rue du Gros Chêne



5. Mussain non entretenu en amont de la rue du Gros Chêne



6. Petit Laubecq non entretenu en aval (20 m) du pont, rue du Radou



7. Petit Laubecq, encombré à l'arrière des terrains de football de Saintes



8. Fondation effondré d'un petit local à l'arrière des terrains de football et qui obstrue complètement le Petit Laubecq



9. Petit Laubecq non entretenu par la commune à l'arrière des terrains de football de Saintes